



Domaine du Bois de Chartres

# Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Targon le 20/02/2016

## Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale

Madame, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

**Samedi 19 mars 2016 à 9 h 00**

**dans la salle du Club-house du lotissement**

si le quorum n'est pas atteint elle sera reportée (article 10 des statuts), même lieu le : **09 avril**

### Ordre du jour :

- Rapport moral 2015
- Présentation du bilan du budget 2015
  - *Vote délibération 1: bilan financier 2015*
- Renouvellement du Syndicat
  - *Vote délibération 2: élection de 2 syndics*
- Modification de la tarification du Club-House
  - *Vote délibération 3 : modification de la tarification du Club-House*
- Ouverture des piscines
  - *Vote délibération 4 : ouverture des piscines.*
- Présentation du budget 2016
  - *Vote délibération 5 : budget prévisionnel*
- Résolution 'canalisation'
  - *Vote délibération 6 : résolution 'canalisation'*
- Projet de mini-golf
  - *Vote délibération 7 (Par suite d'un vice de forme il sera procédé à un nouveau vote sur la base du dossier présenté en AG de 2015): projet mini-golf*

### Délibérations soumises au vote :

1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2015 ? »
2. Election de 2 syndics
3. « Conformément à l'article 2 de la partie 'club-house' du Règlement Intérieur du Lotissement, l'assemblée Générale fixe la somme forfaitaire acquittée par le propriétaire signataire de la convention de mise à disposition du club-house. Etes-vous d'accord pour fixer cette indemnité à 3€ (trois euros) dans le cas d'un usage court du club-house (réunion d'une demi-journée maximum excluant l'usage de la cuisine) ? »
4. « Souhaitez-vous continuer à recourir au bénévolat pour l'ouverture des piscines les weekends et jours fériés qui ne sont pas assurés par notre salarié en sachant que, faute d'inscription, les piscines resteront fermées ? »
5. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2016 ? »
6. « Les propriétaires du Domaine du Bois de Chartres réunis en assemblée générale ordinaire le 19 mars 2016 demandent instamment à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des eaux de Targon de mettre à l'ordre du jour de ce syndicat la réfection prioritaire de la canalisation d'adduction d'eau de la tranche 1 du Lotissement. Celle-ci, trop vétuste et inadaptée à la nature du terrain est soumise aux aléas retrait-gonflement de l'argile du sol occasionnant de multiples ruptures qui inondent la couche d'assise de la voirie et provoquent des coupures d'eau fréquentes et inacceptables car chroniques. »
7. « Êtes-vous favorable au projet d'un mini-golf ? »

**Conformément à l'article 12 des statuts de l'ASL vous pouvez demander par écrit l'ajout d'autres points à l'ordre du jour dans un délai de 15 jours après réception de la présente convocation.**

Nous vous demandons d'être présent ou de confier la procuration jointe au mandataire de votre choix. Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 09 avril.

Dans l'attente de se retrouver, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

### Pièces jointes :

- Procuration
- Bilan du budget 2015 et Projet de budget prévisionnel 2016
- Déclaration de candidature au Syndicat.

Le Président, Michel REDON